

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Valorisation de la pédagogie Innovante

Afin d'encourager l'indispensable transformation de nos pratiques pédagogiques et le développement de l'enseignement en ligne, nous désirons stimuler l'innovation pédagogique et favoriser l'émergence des pédagogies actives au sein de nos formations.

Les objectifs sont d'accroître la qualité et la flexibilité de nos formations afin de faciliter l'individualisation des parcours et la réussite étudiante.

Pour cela l'UAPV met en place dans le cadre des appels à projets pédagogie innovante (APPI) un dispositif de valorisation des engagements pédagogiques. Ces appels à projet sont lancés 2 fois par an et sont encadrés par le comité de valorisation pédagogique.

Afin de développer une offre d'enseignement à distance de qualité, l'UAPV ouvre ces appels à projets à l'enseignement à distance et à l'enseignement hybride au travers la labélisation Flex'Hybrid.

Le dispositif de labélisation TICE qui reconnaît le bon usage du numérique en pédagogie perdure et est lui aussi intégré au dispositif d'APPI.

APPI : Appels à projets pédagogie innovante

L'**objectif** de cette action est d'impulser la transformation pédagogique dans notre université afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux de l'enseignement supérieur : diversification des publics étudiants et évolution de leurs attentes, ouverture à la formation tout au long de la vie, nouveau rapport au savoir induit par la révolution numérique, internationalisation.

Les projets éligibles sont ceux qui concernent les formations de l'UAPV.

Les critères d'évaluation des projets :

- Le périmètre de la transformation pédagogique impliquée par le projet (Formation complète, semestre, UE, séquence pédagogique).
- Les bénéfices attendus en terme d'apprentissage pour les étudiants.
- L'ouverture à la formation tout au long de la vie,
- L'ouverture à l'enseignement à distance,
- La soutenabilité et la pérennité du projet,
- Le coût et la faisabilité du projet,
- La mutualisation des investissements,
- La potentialité d'essaimage du projet.

L'UAPV lance 2 APPI par an, en début de chaque semestre. Les enseignants qui désirent proposer un projet peuvent se faire accompagner par la mission APUI pour la constitution de leur dossier. Les candidatures sont examinées également 2 fois par an par le comité de valorisation pédagogique. Les dossiers retenus sont ensuite accompagnés par la mission APUI afin de concevoir le dispositif du projet. Le prochain comité de valorisation pédagogique statue alors sur la validation du dispositif et sa valorisation (figure 1).

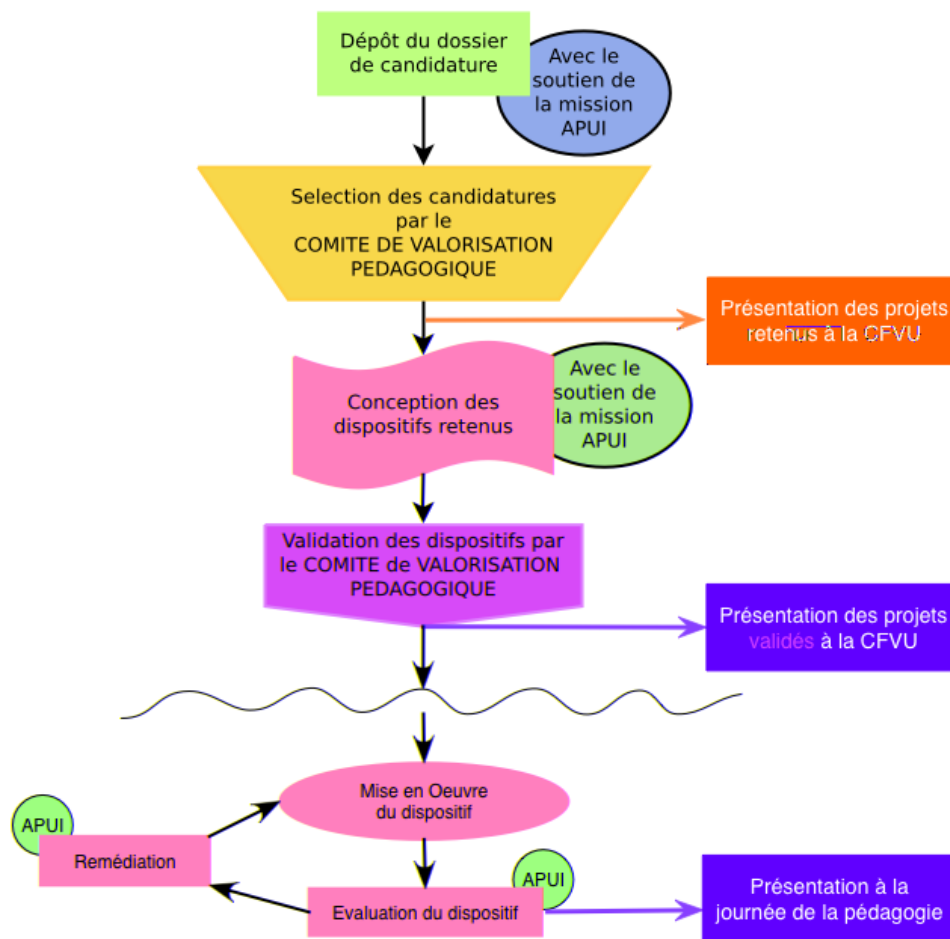


Figure 1 : Déroulé des Appels à Projets Pédagogie Innovante

Comité de valorisation pédagogique

Le comité de valorisation pédagogique est présidé par le vice-président CFVU.

Il est composé de membres statutaires, de représentants des 4 grands domaines de formation de l'établissement et 30% de personnalités extérieures.

Les membres statutaires sont :

- le vice-président délégué au numérique et à l'innovation pédagogique qui préside le comité en l'absence du vice-président CFVU
- la responsable du service d'appui à la pédagogie (APUI)
- la vice-présidente étudiante ou son représentant, élu étudiant au CFVU
- les 4 doyens des UFRs ou les représentants qu'ils ont désignés.

Le comité est complétés par 4 représentants des grands domaines de formation sollicités pour leur intérêt pour l'innovation pédagogique. Ils sont nommés pour 4 ans.

Les membres extérieurs sont les vice-présidents CFVU des universités alentours ou le représentant qu'ils désignent (Aix-Marseille Université, Université du Sud Toulon-Var, Université de Nice Sophia-Antipolis, Université de Corse, Université de Nîmes, Université de Perpignan Via Domitia)

Qualification des Projets en pédagogie innovante

Quatre types de projets sont susceptibles de bénéficier d'une valorisation financière s'ils sont retenus et validés par le comité de valorisation pédagogique.

Les 2 premiers entrent dans le cadre de la labélisation Flex'Hybride, pour un dispositif hybride ou un dispositif d'enseignement complètement à distance.

Le troisième type de projet concerne des enseignements obtenant la labélisation TICE tandis que le dernier s'adresse aux autres projets de pédagogie innovante retenus.

Labélisation Flex'Hybrid : Enseignement à Distance et hybridation

La reconnaissance de l'enseignement à distance à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse s'entend uniquement pour des enseignements labélisés Flex'Hybrid. La candidature à la labélisation Flex'Hybrid doit être faite lors des APPI semestriels. Les projets retenus par le comité de valorisation pédagogique sont dans un premier temps accompagnés par la mission APUI pour la conception et la mise en place du dispositif en ligne. A l'issue de cette phase, le comité statue sur la labélisation de l'enseignement. Seuls les projets ayant obtenus la labélisation Flex'Hybrid sont valorisés et ouverts en EAD (complet ou hybride).

Éléments constitutifs de la labélisation Flex'Hybrid

L'obtention de la labélisation Flex'Hybrid pour un dispositif dépend de la prise en compte plus ou moins avancée des éléments constitutifs suivants

- Savoirs

L'EAD ne peut pas se résumer à du transmissif brut, que cela soit sous forme d'un livre ou d'une vidéo de captation de cours.

Un cours (en amphi) est certes pour partie la transmission de savoirs mais elle est complétée par un accompagnement des apprenants pour l'acquisition de ces connaissances. La mise à distance de cette phase transmissive doit donc être accompagnée d'une interaction avec les apprenants, qui leur permet d'évaluer leur compréhension et leur propose une remédiation si nécessaire.

- Savoir-faire

La mise en place des savoir-faire passe par la réalisation d'exercices ou de problèmes, entendus ici comme une combinaison d'exercices.

En EAD, cela ne peut pas se résumer à des énoncés avec corrections types mais doit comprendre un accompagnement individuel. Chaque étudiant doit avoir un retour individualisé sur son travail, avec si nécessaire des pointeurs sur les parties de cours à retravailler. Les difficultés les plus fréquentes doivent faire l'objet d'une remédiation collective.

- Evaluations

Comme pour tout enseignement, mais de façon plus critique en EAD, l'étudiant doit avoir accès à plusieurs occasions d'évaluer sa progression. Ces évaluations doivent être formatives, avec feedback individualisés. Le dispositif doit mixer évaluations par l'enseignant et activités d'auto-évaluation. L'évaluation par les pairs est une approche qui favorise l'analyse réflexive de l'étudiant, elle trouve tout à fait sa place en EAD.

- Compétences

Dans une approche par compétences, que cela soit en présentiel ou en EAD, chaque enseignement doit élargir au référentiel de compétences de la formation, précisant ainsi en quoi il contribue à l'acquisition de telle ou telle compétence. Un outil d'auto-positionnement déclaratif sur ce référentiel permet d'aider les étudiants à objectiver les compétences acquises.

Les occasions de développement des compétences sont constituées d'études de cas réels, de simulations, ou de mises en situation accompagnées et débriefées par l'enseignant ou par les pairs dans le cas d'une approche collaborative.

- Interactions régulières et personnalisées

En EAD, la relation pédagogique qui s'établit tout naturellement en présentiel, doit être construite et impulsée lors d'interactions enseignant/apprenant.

De plus, la dynamique de groupe qui se crée spontanément en présentiel, doit être stimulée grâce à des activités instaurant des interactions régulières entre pairs.

Toutes ces interactions sont primordiales pour entretenir la motivation et favoriser la réussite des apprenants.

Elles peuvent être de 3 types différents :

- aide technique
- accompagnement motivationnel
- relation pédagogique

Les deux premiers types d'interactions si elles sont fréquentes et surtout réactives, vont permettre de limiter fortement le taux de décrochage.

Les relations pédagogiques, comme des feedback personnalisés, des aides personnelles et contextuelles, des relances individuelles et ciblées permettent quant à elle de maximiser le taux de réussite.

- Appropriation du dispositif

Un dispositif d'EAD, encore plus qu'un enseignement présentiel, doit proposer aux étudiants un contrat pédagogique qui inclut :

- un syllabus :
 - les informations administratives du cours
 - les objectifs du cours
 - les modalités précises d'évaluation
 - les attendus planifiés
 - la méthodologie de travail attendue
 - les règles de fonctionnement du cours
 - une bibliographie et des ressources complémentaires
- un accompagnement à l'appropriation du dispositif en ligne
- une évaluation du dispositif par les étudiants.

Critères de labélisation Flex'Hybrid

Un dispositif hybride reprend les éléments constitutifs précédents dans un continuum mixant les modalités de formation présentielle et distancielle dans des proportions variables.

Dans un dispositif hybride, les phases présentielles permettent de s'assurer et d'y remédier si besoin, que tous les apprenants ont atteint les objectifs des phases distancielles. Ce n'est pas du tout le cas dans un dispositif complètement à distance qui nécessite un accompagnement individualisé plus important. Ce dernier peut être renforcé par l'organisation d'interactions entre pairs au travers d'activités pédagogiques collaboratives.

Le tableau suivant décrit les différents scénarios d'enseignements du présentiel au distanciel.

éléments constituants	Enseignement présentiel		Flex'Hybrid	
	1. présentiel	2. Labélisation TICE	3. EAD / Hybride	4. EAD / collaboratif
savoirs	diaporama de cours	polycopié complet	polycopié avec exemples d'application	3 + capsules de remédiation
savoir-faire	Sujets de TD	Sujets de TD avec correction	TD avec feedback personnalisés	Organisation d'un travail collaboratif
évaluations	évaluations notées	évaluations avec corrections	évaluations avec feedback personnalisés, parcours individualisés	3 + occasions d'auto- évaluations
compétences	référentiel de compétences auquel participe cet enseignement, soulignant les compétences auxquelles il contribue	proposer un outil d'auto- positionnement basé sur du déclaratif	études de cas avec corrections	mises en situation accompagnées et debriefées par l'enseignant ou par les pairs dans le cas d'une approche collaborative
formation et évaluation dispositif	Syllabus	1 + mise en place d'un retour étudiant	2 + accompagneme nt méthodologique des étudiants	3
interactions	forum des nouvelles	forum bidirectionnels	forums bidirectionnels avec activités les utilisant	activités en ligne engageant le travail collaboratif

Tableau 1 : Caractérisation des scénarios d'enseignement

Labélisation TICE

Une filière labélisée TICE est une filière où il existe une part significative de pédagogie numérique dans les enseignements. Pour être labélisée TICE, une filière doit proposer pour plus de 60% de ses UE (comptabilisés en ECTS), un espace pédagogique actif sur la plateforme d'enseignement e-uapv.

Les conditions de labélisation TICE d'une UE :

L'attribution du label TICE à une UE est assujetti à la labélisation TICE du semestre.

Pour attribuer la labélisation TICE à une UE, le comité de valorisation pédagogique s'attachera à regarder si l'espace de cours met à disposition des étudiants des ressources visant à :

- préparer le cours
- réviser le cours
- se positionner par rapport aux objectifs d'apprentissage
- s'auto-évaluer
- une fiche descriptive de l'enseignement
- un retour étudiant sur l'enseignement

Une UE pourra être labélisée TICE si le scénario pédagogique mis en œuvre dans le cadre de cet enseignement correspond à un scénario de type présentiel amélioré, en amont et en aval, facilitant l'acquisition des connaissances et des compétences. Le cours en présentiel est complété par la mise à disposition de ressources pédagogiques permettant à l'étudiant de découvrir puis de revoir le contenu de l'enseignement, de s'exercer et de s'autoévaluer.

Pratiquement, l'étudiant doit trouver en ligne des supports de cours (sous la forme du polycopié, notes de cours...) ainsi que des exercices corrigés (ressources d'entraînement), des annales d'examen corrigées (ressources de positionnement) et une bibliographie / webographie.

L'enseignement doit être complété par :

- une fiche descriptive détaillée comprenant entre autre : objectifs généraux, pré-requis, plan, compétences visées, modalités d'évaluation, consignes, nombres d'heures de l'enseignement.
- un retour étudiant permettant à l'enseignant de recueillir le ressenti des étudiants sur l'utilisation des TICE dans le cadre de son UE.

A l'issue du semestre, et afin de préparer le comité TICE, un petit rapport est demandé à chaque enseignant candidat, dans lequel celui-ci explique au comité TICE en quoi son espace pédagogique numérique a aidé l'étudiant dans les 4 domaines indiqués plus haut, à savoir : préparer et réviser le cours, s'exercer et s'auto-positionner par rapport aux objectifs du cours.

Autres projets pédagogie innovante

Les projets mettant en jeu une transformation pédagogique profonde d'un enseignement peuvent également bénéficier d'une valorisation financière si le projet est retenu lors de l'APPI. Ces projets étant divers et par définition innovants, il n'est pas possible de les encadrer strictement dans le cadre d'une labélisation. Chaque projet sera examiné par le comité de valorisation pédagogique pour en estimer le bénéfice pédagogique pour les étudiants et la charge de travail induite pour l'équipe pédagogique. A titre d'exemple de projet rentrant dans cette catégorie, on peut citer ceux mettant en oeuvre une pédagogie active (classe inversée type 1, 2 ou 3, pédagogie par projets, approche problèmes, jeux sérieux,..), ou la mise en place d'une approche compétence pour une formation.

Valorisation des Projets Pédagogie Innovante

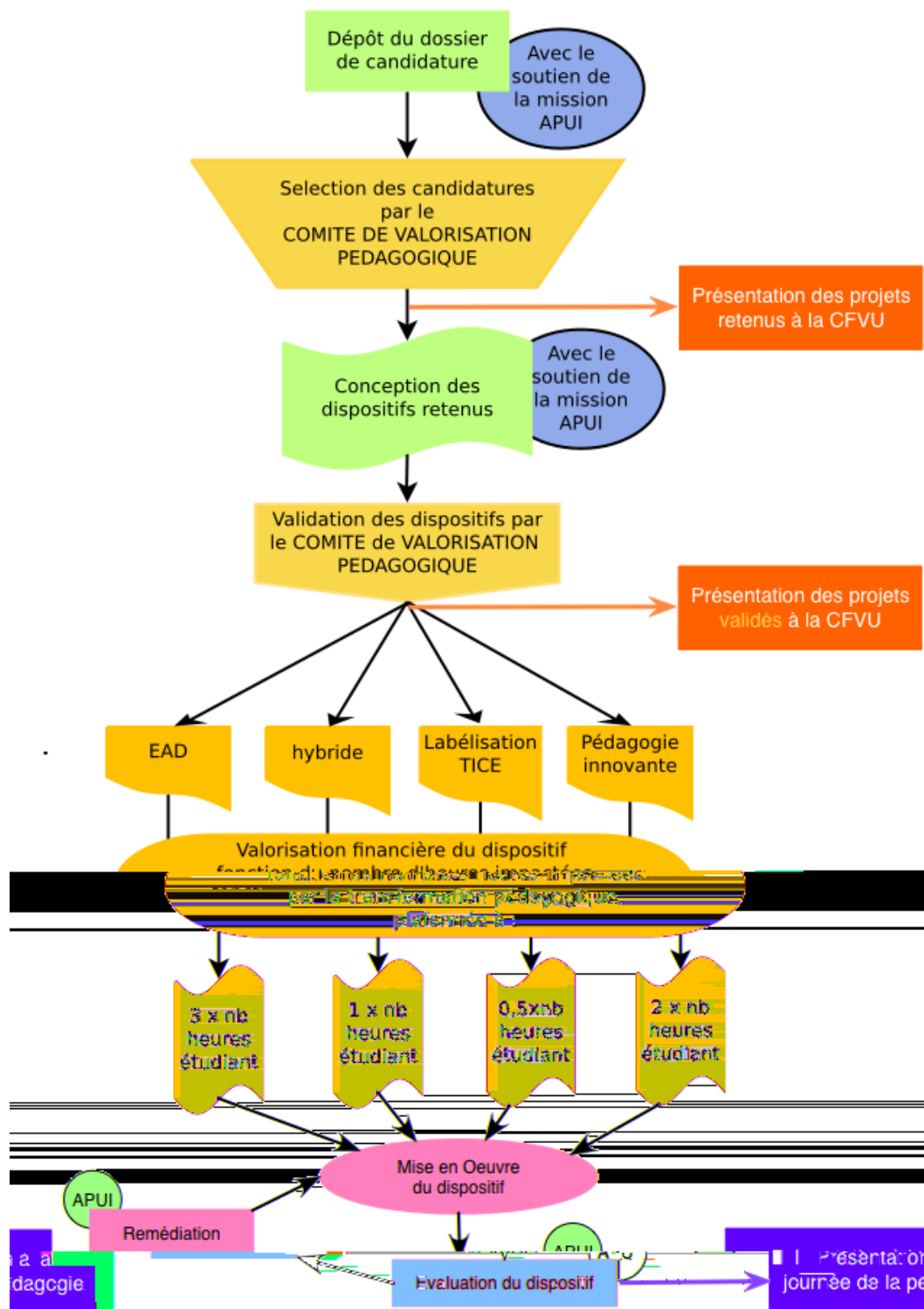


Figure 2 : La valorisation des projets pédagogie innovante

Volume horaire impacté

Que cela soit en EAD, en hybridation ou en pédagogie innovante, c'est l'ensemble de l'impact pédagogique de l'enseignement qui est valorisé. Le périmètre de prise en charge est le nombre total d'heures impacté par une transformation pédagogique. Ainsi dans le cas d'un dispositif hybride, si la mise à distance de 50% des heures entraîne une approche pédagogie active sur les autres 50%, c'est l'ensemble du cours qui sera compté pour la valorisation. A l'inverse, le passage en apprentissage par les pairs d'une étude de cas de 9h,

n'entraînant pas de modification de la pratique pédagogique sur le reste de l'UE, ne sera valorisée que pour 9h.

Label Flex'Hybrid

La valorisation est fonction du nombre d'heures étudiant impactées et du type de dispositif mis en place. Elle est accordée la première année uniquement pour la conception du dispositif. Elle est plafonnée à 1 fois le nombre d'heures impactées pour un dispositif Enseignement à distance de type hybride et à 3 fois pour un dispositif complètement en EAD. Le plafond étant atteint pour un dispositif remplissant tous les critères du scénario visé.

Un dispositif peut accéder au type EAD par étapes, en passant par exemple par le type hybridation la première année et EAD l'année suivante. Dans ce cas il bénéficiera d'une valorisation au coefficient 1 la première année puis d'une valorisation coefficient 2 la deuxième année afin d'atteindre le coefficient 3 d'un dispositif de type EAD complet.

Label TICE

La valorisation se fait sur le nombre total d'heures étudiant de l'UE. Elle est accordée la première année uniquement en fin de semestre après la mise en oeuvre du dispositif. Pour un scénario de type labélisation TICE, elle est plafonnée à 0,5 fois le nombre d'heures étudiant

Projets innovants en pédagogie

Il s'agit de valoriser le travail engagé pour la conception pédagogique, elle est donc accordée la première année uniquement et ne concerne pas l'exécution du dispositif.

Le montant de la valorisation est fonction du nombre d'heures d'enseignement impactées et du type de transformation pédagogique dans la limite de 2 fois le nombre d'heures étudiant impactées. Par exemple le passage d'une UE de 15h en classe inversée de type 3 sera valorisé à hauteur de 30h, tandis que la conception d'un jeu de rôle correspondant à 3 heures de TP sera valorisé 3 heures.

Transformation pédagogique	valorisation associée à la conception (coef du nb heures étud impactées)
Labélisation TICE	0,5
Labélisation Flex'hybrid Hybride	1
Labélisation Flex'hybrid EAD	3
Projet pédagogie innovante	2

Tableau 2 : Récapitulatif de la valorisation associées aux transformations pédagogiques.